



# PRET BFM PERSPECTIVE<sup>(1)</sup>

« La solution pour redonner du souffle à votre budget »

## ▪ Destinataires :

Tous les adhérents des Mutuelles sociétaires de la BFM et/ou agents de la Fonction publique majeurs, titulaires d'un compte bancaire SG/ BFM.

## ▪ Objet :

**BFM Perspective** est une solution de crédit avantageuse, pratique et sur mesure, qui réunit à la fois les notions de regroupement de crédits et de crédit de restructuration.

**BFM Perspective** permet ainsi de répondre aux besoins des clients :

- Souhaitant alléger leurs charges, réorganiser et restructurer leurs créances ou encore assainir leur situation financière.
- Souhaitant une simple démarche de rachat de crédits pour simplifier la gestion de leur budget (regroupement de l'ensemble des crédits en un seul prêt) et alléger leurs charges.

## ▪ Caractéristiques :

- **Accompagnement d'un conseiller** dans toutes les démarches.
- Montant du prêt : de 1 500 € à **75 000 €**
- Durée du prêt jusqu'à **96 mois**.
- **Dispense de garantie** : aucune caution (personnelle ou d'un tiers) demandée.
- **Aucuns frais de dossier**.
- Assurance emprunteur DIT<sup>(2)</sup> facultative de **0,28 %** sur capital initial.
- Des taux de **3,40 %<sup>(3)</sup> à 7,80 %<sup>(4)</sup>** (TEG annuel fixe hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative) adaptés à votre situation.

## ▪ Un exemple de Prêt BFM PERSPECTIVE<sup>(1)</sup>

Pour 8 000 € empruntés sur 72 mois au TEG annuel fixe de 6%<sup>(5)</sup> hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative, vous remboursez 72 mensualités de 131,98 €. Le coût total du prêt est de 1 502,56 € (hors assurance DIT<sup>(2)</sup> facultative). Si vous optez pour l'assurance, une cotisation de 1,87 € s'ajoutera à chaque mensualité visée ci-dessus. Conditions en vigueur du 01/03/2010 au 31/07/2010.



**(1)** Prêt personnel non affecté, consenti sous réserve de l'acceptation de votre dossier par la BFM, prêteur, et d'être titulaire d'un compte BFM (avec domiciliation de salaire souhaitée) ouvert à la Société Générale. Si vous donnez suite à cette proposition et si votre dossier est accepté, le prêt sera conclu après acceptation de votre part d'une offre de prêt remise en Agence Société Générale. Vous disposerez d'un délai de rétractation de 7 jours suivant votre acceptation **(2)** Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, négocié au taux mensuel de 0,28 % sur le capital initial, souscrit par la BFM (Société Coopérative de Banque au capital de 83 710 818,50 €. Siège social : 1 Place des Marseillais 94227 Charenton-le-Pont Cedex - RCS Créteil 326 127 784) ORIAS n° 08 041 372), intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS n° 08 041 372), auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, sociétés anonymes régies par le Code des Assurances, et présenté par la Société Générale (S.A. au capital de 924 757 831,25 €. Siège social : 29 boulevard Haussmann 75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris) en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493). La souscription du contrat d'assurance groupe est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10 000 € et d'une durée supérieure à 36 mois (franchise incluse). Elle est facultative pour les prêts d'une durée inférieure ou égale à 36 mois quel que soit le montant emprunté et pour les prêts d'une durée supérieure à 36 mois si le montant est inférieur ou égal à 10 000 €. **(3)** Taux Effectif Global annuel fixe de 3,40 % hors assurance DIT facultative, valable sur une durée de 6 à 12 mois, pour un prêt d'un montant minimum de 1 500 € : TEG correspondant au barème standard proposé par la BFM. **(4)** Taux Effectif Global annuel fixe de 7,80% hors assurance DIT facultative, valable sur une durée de 6 à 96 mois, pour un prêt d'un montant minimum de 1 500 € : TEG correspondant au barème maximum proposé par la BFM. **(5)** Taux Effectif Global annuel fixe de 6% hors assurance DIT facultative, valable sur une durée de 61 à 84 mois, pour un prêt d'un montant minimum de 1 500 € : TEG correspondant au barème standard proposé par la BFM.